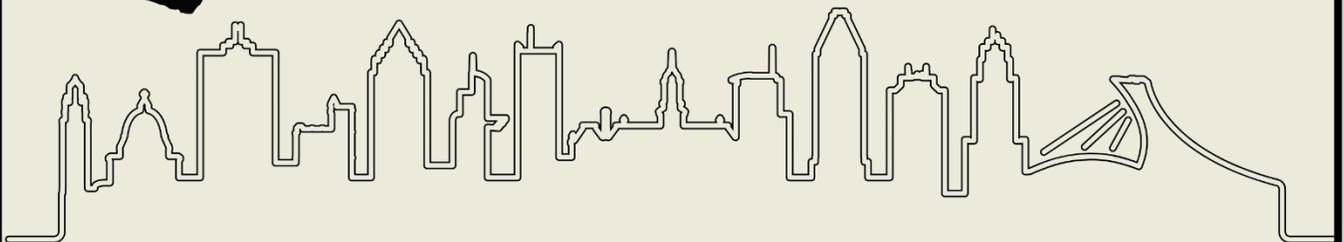


ASSEMBLÉE CONJONCTURE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

27 MARS 2025
CENTRE ST-PIERRE

RAPPORT
D'ASSEMBLÉE




TROVEP
MONTRÉAL

TROVEPMONTREAL.ORG

Table des matières

À propos	2
Mot d’ouverture	3
L’ABC des élections municipales	3
Organisation du monde municipal et fonctionnement des élections	3
Perspective historique et pratiques du communautaire.....	6
Moment d’échange	9
Enjeux et pouvoirs d’agir	10
Pouvoirs et responsabilités du municipal	10
Table ronde : renforcer notre pouvoir d’agir	13
Moment d’échange	19
Ateliers du FRACA Montréal : Mise à jour de la plateforme <i>Notre ville, nos droits</i>	20
Mise en contexte	21
Ateliers : Mise-à-jour de la plateforme « Notre ville, nos droits »	21
Synthèse des ateliers	21
Plénière sur les ateliers.....	24
Échanges sur les suites.....	25
Mot de fermeture	26

À propos

La Table régionale des organismes volontaires d’éducation populaire (TROVEP) de Montréal est un regroupement d’organismes populaires et communautaires autonomes préoccupés par l’avancement de la justice sociale et la défense des droits sociaux. Les membres interviennent dans différents secteurs et ont l’éducation populaire autonome comme pratique commune.

Les assemblées de conjoncture de la TROVEP de Montréal ont pour objectif d’offrir aux organismes communautaires montréalais, aux travailleurs, travailleuses, membres, militants et militantes, un moment de réflexion sur un sujet d’actualité.

Le 2 novembre prochain, il y aura des élections municipales à Montréal. C’est le moment d’interpeller les candidat-es et les partis municipaux sur les enjeux qui nous préoccupent et de mettre de l’avant nos revendications. Mais comment s’y retrouver dans le monde municipal? Comment renforcer notre pouvoir d’agir face aux pouvoirs municipaux?

Cette assemblée visait à comprendre l’organisation et le fonctionnement municipal, à aborder les liens historiques entre le milieu communautaire et les élections municipales, à départager

Assemblée conjoncture du 27 mars 2025 : Les élections municipales

Rapport d’assemblée

les pouvoirs de ce pallier de gouvernement, mais aussi à échanger sur les enjeux et leviers d'actions au-delà des élections.

Ce fut également l'occasion de recueillir les commentaires en vue de mettre à jour avec le FRACA Montréal la plateforme de revendications communautaires « Notre ville, nos droits », élaborée en 2021.

Mot d'ouverture

Julie Corbeil de la TROVEP de Montréal ouvre l'assemblée avec une reconnaissance territoriale. Mireille Allard est chargée de l'animation de la journée et Jérémie Dhavernas, Frédéric Vachon et Isabelle Mailloux-Béïque du CoCo de la TROVEP feront la prise de notes va se faire à relais. Mireille se présente et introduit ensuite les objectifs, l'ordre du jour et le déroulement de la journée.

L'ABC des élections municipales

Les élections générales municipales se tiennent tous les quatre ans. Les citoyens et citoyennes sont appelé-es à interpeller les candidat-es sur leurs projets et engagements et à élire leur maire ou mairesse ainsi que leurs conseiller-ères. Pour participer à la vie démocratique municipale, il faut s'y intéresser. Pour s'y intéresser, il faut démystifier le processus électoral, le fonctionnement de ce gouvernement de proximité et le rôle que peut y jouer le milieu communautaire. Ce sont les objectifs de cette partie de l'assemblée.

Organisation du monde municipal et fonctionnement des élections | Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal

[Cliquez ici pour télécharger](#) le diaporama PowerPoint qui accompagnait cette présentation.

Pour mieux comprendre la vie démocratique municipale et influencer les décisions, il faut s'attarder à sa structure. Arrondissements, ville, conseil municipal, etc. quelles sont les instances décisionnelles et comment fonctionnent-elles? Conseiller-ères, maires et mairesses, qui sont les personnes élues et où siègent-elles?

Qu'est-ce que la ville de Montréal?

On pense souvent à l'île de Montréal, mais dans les faits, l'île c'est 16 municipalités différentes, dont la Ville de Montréal, qui compte elle-même de 19 arrondissements.

Au début des années 2000, il y a des vagues de fusion et de défusion. 16 municipalités ensemble forment aujourd'hui l'agglomération de Montréal. Pour notre assemblée, on va surtout s'intéresser à la ville de Montréal.

Les élections, c'est quand? Les élections municipales sont à date fixe, aux 4 ans, partout au Québec. Elles auront lieu le 2 novembre.

Qui peut voter?

- Il faut la citoyenneté canadienne, ce qui exclut de nombreux résidents qui sont quand même concernés.
- Il faut avoir 18 ans, ce qui exclut les plus jeunes.
- Il faut vivre à Montréal OU être propriétaire, même sans y vivre. On peut se questionner sur ce choix.
 - On peut avoir une attestation de fréquentation d'établissement pour pouvoir voter sans avoir de domicile fixe. Il s'agit d'une lutte menée et gagnée par l'ADDS-MM et le RAPSIM.
- Il faut être inscrit sur la liste électorale.

On peut contacter les arrondissements ou le site d'élection Montréal pour en savoir plus.

Comment on vote?

- On va à un bureau de vote de son district.
 - Qu'est-ce qu'un district? Tous les arrondissements n'ont pas la même population, ils sont donc divisés en districts pour assurer une représentativité juste.
- Il est possible de voter par anticipation ou en personne. Il faut un document ou une carte officielle pour attester son identité.
- On peut voter par correspondance, mais il faut résider dans une résidence pour aînés, être incapable de se déplacer, ou être aidant pour une personne dans cette situation et habiter à la même adresse.

On vote pour qui?

- Il y a 103 élu·es au total à la Ville de Montréal.
- On vote toutes et tous pour le maire ou la mairesse qui sera à la tête de la ville de Montréal.
- En fonction de son arrondissement, on vote pour le maire ou la mairesse d'arrondissement, des conseiller·ères de ville, des conseiller·ères d'arrondissement ainsi que.

- À part les conseiller·ères d'arrondissement, tout ce beau monde-là siège à la fois au conseil de leur arrondissement, et au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Où siègent les élu·es?

- Au niveau des arrondissements : il y a 19 conseils d'arrondissements.
- Au niveau de la Ville de Montréal, il y a :
 - Le Conseil municipal
 - Le Comité exécutif
 - Le Conseil d'agglomération (les villes-liées y sont impliquées)

Les conseils d'arrondissements:

- Les conseils d'arrondissements prennent les décisions qui concernent... les arrondissements.
- Ils se réunissent une fois par mois, on peut y aller et poser des questions.
- Les conseils d'arrondissements sont constitués d'au moins 5 membres, dont le maire ou mairesse d'arrondissement, les conseiller·ères de ville et conseiller·ères d'arrondissement.
- À l'exception des conseiller·ères d'arrondissement, ces élu·es siègent aussi au conseil municipal.
- L'arrondissement est probablement l'unité politique la plus accessible.
- L'exception de Ville-Marie (centre-ville) : la mairesse/maire de Montréal est de facto mairesse/maire de Ville-Marie. En fait, la moitié de la mairie de Ville Marie est composée de gens qui ne sont pas élus par les citoyen·nes de cet arrondissement. C'est un gros enjeu de démocratie qui a fait l'objet d'importantes consultations.

Le Conseil municipal :

- Principale instance décisionnelle de la Ville de Montréal
- Compte 65 élu·es

Le Conseil d'agglomération :

- Réunit la ville et 14 villes reconstituées.
- Gère les services communs à tous sur l'île de Montréal.
- La moitié (plus un·e) des élu·es proviennent du conseil municipal de Montréal, l'autre moitié, les élu·es des autres villes.
- Mené par le ou la mairesse de Montréal.

Le Comité exécutif :

- Applique les décisions, propose les budgets et les grandes orientations.
- Mairesse ou maire de Montréal et 12 élues choisies par le ou la Mairesse.

La Communauté métropolitaine de Montréal :

- L'agglomération de Montréal entretiens des relations avec d'autres municipalités pour le développement de territoire, le transport en commun, etc.
- La CMM réunit Laval, l'agglomération de Longueuil, et au moins une 40aine de municipalités de la couronne Nord et Sud de Montréal.
- Dirigée par un conseil de 48 membres, composé à moitié d'élu-es de Montréal et présidée par le ou la mairesse de Montréal.

Belle situation complexe! Pour comprendre et savoir à qui s'adresser avec la bonne information, les arrondissements sont souvent un bon point de départ!

Perspective historique et pratiques du communautaire | Jean-Yves Joannette, ancien coordonnateur de la TROVEP de Montréal

Quelle place a occupé le milieu communautaire dans l'histoire municipale? On vous propose un survol historique de l'évolution des instances municipales en lien avec les pratiques et luttes importantes du milieu communautaire ainsi que des moyens d'organisation en temps de campagne électorale.

La TROVEP est fondée en 1979 et s'intéresse aux élections municipales en 1986. Il se faisait 3 choses : des bulletins de réflexion (Expresso), des journées de réflexion et des coalitions. Des activités que nous faisons toujours aujourd'hui, sauf l'Expresso.

Le maire Drapeau 1954-1957 et de 1960 à 1986, restant de la grande noirceur. Dans les années 60-70 : rénovations urbaines, soit la destruction de quartiers et la formations de comités citoyens en réponse. Dans leurs sillages va naitre dans les quartiers des Comité action politique qui formeront le Front d'action politique (FRAP). Le FRAP est le premier parti a affronter Drapeau à la campagne électorale de 1970. Drapeau, vieux malicieux, va associer le FRAP au FLQ pour le discréditer. Plusieurs de ses militants et militantes seront arrêté.

En 1968, une loi du gouvernement du Québec donne le droit de vote aux locataires. Drapeau restera au pouvoir jusqu'en 1986.

L'idée du percolateur à café : les idées et les revendications du milieu communautaire pour plus de démocratie font tranquillement leur chemin dans le milieu municipal.

Jean Doré et Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) 1986-1994 : En 1986, est élu le RCM avec à sa tête Jean Doré. La démocratie municipale va être vachement renouvelé. Dès la première séance du conseil de ville suivant son arrivée au pouvoir, le RCM s'engage à ouvrir une période de questions pour les citoyens à l'Hôtel de Ville. À l'époque, on ne pouvait même pas poser de questions au conseil de ville!

Le RCM crée les arrondissements et les conseils d'arrondissement. C'est une réforme majeure qui annonce une décentralisation de l'administration municipale. Autres éléments de démocratisation, la création des Conseils d'arrondissement ouvert au public. Ils deviendront avec le temps un lieu où les gens ordinaires peuvent poser des questions mais aussi un lieu qui s'inscrira de plus en plus dans les stratégies d'influences des groupes communautaires.

Enfin...dans le deuxième mandat du RCM, André Lavallé déposera une politique de développement social qui créera les tables de quartiers.

Essentiellement, la démocratie municipale tel que nous la connaissons est l'œuvre du RCM.

Pierre Bourque (Vision Montréal) 1994 à 2001: connu comme le directeur du Jardin botanique. Il a réalisé de grands projets tels les Florales internationales de Montréal (1980), le Biodôme et l'Insectarium. Il s'empresse d'abolir le bureau de consultation de Montréal. Une coalition se forme autour d'Héritage Montréal pour maintenir le bureau de consultation de Montréal. Devant ces pressions, vers la fin de son mandat, Bourque forme une commission qui a le mandat de réfléchir aux modes de consultations. Son responsable... Gérald Tremblay qui le succèdera à la mairie.

Gérald Tremblay (Union Montréal) 2001 à 2012: Monsieur fusion / défusion : en 2004, série de référendums, 15 villes renaissent de leurs cendres. Il crée (ou récrée) l'Office municipale de consultation de Montréal et crée le conseil des montréalaises. Il finit dans un scandale de corruption qui va emmener la création de la commission Charbonneau. Avant de partir, il installe le règlement P6 (encadrant les manifestations et le port du masque sur le territoire de la ville) en réaction à la lutte étudiante de 2012.

Michael Applebaum (2012-2013) est accusé de détournement de fonds, il démissionne et est remplacé par **Laurent Blanchard (2013)** qui est sorti dire bonjour à notre manifestation pour le tarif social dans le transport en commun devant l'hôtel de ville.

Équipe Denis Coderre pour Montréal (2013-2017) : Denis Coderre et la tarification sociale, pas le temps d'en jaser! Mais cette période a été la plus intense pour l'avancement de la tarification sociale dans le transport en commun.

Valérie Plante et Projet Montréal (2017-2025) : Comme elle est toujours en poste et faute de temps, je ne vous en parlerais pas. Seulement souligner que sous son règne il y a eu le scandale de l'Office de consultation publique (grosses dépenses en restaurant): c'est un enjeu majeur de garder cette institution!

En général, nos préoccupations ne sont pas très populaires auprès des dirigeant-es. Il faut sensibiliser, obtenir des engagements, et dénoncer. Plein de forces dans les groupes, nos alliances, etc. On fait de la sensibilisation par la représentation, les médias, la rue, il faut montrer qu'on est beaucoup! Nous sommes dans la rue, dans les conseils, avec les regroupements et les tables.

Aujourd'hui, on s'identifie beaucoup à notre quartier, notre arrondissement, moins à la Ville de Montréal.

Désir de cohésion et d'identification. Des journées comme aujourd'hui, avant, c'était bien dur d'en organiser. On ne se connaissait pas, on ne se faisait pas confiance. La situation a bien changé! Les coalitions sont importantes, on peut développer des revendications communautaires communes. On peut débattre, se chicaner, mais on s'entend! Avant, il y avait surtout des revendications sur le financement des groupes. Au fil des années, on a réussi à avoir des revendications sur la pauvreté, le droit des femmes, etc. On a fini par s'entendre!

Maintenant, on fait une liste d'épiceries, ou on priorise? On a peu de temps pour prioriser... On a une conjoncture particulière avec la crise du logement, de l'itinérance. En 1994, la priorité : un débat commun sur la pauvreté à Montréal.

Et l'éducation populaire : une pédagogie de libération, on pense à nos vies, à braver le pouvoir. Arrêter de dire qu'on va faire de l'éducation populaire auprès des élus. On sensibilise les élus, on fait de l'éducation populaire avec ceux avec qui on veut changer le monde!

Les membres des organismes communautaires sont essentiels. On n'est pas là pour payer des permanents, mais pour libérer du monde.

Une proposition : aller voter ensemble. Une autre idée : en 1994, le Comité logement de la Petite-Patrie voulait partir un parti de locataires pour participer aux débats avec les candidat-es.

Avec la guerre contre la démocratie au Sud de la frontière, il faut maintenir la démocratie en vie!

Moment d'échange

Question à propos de l'Office de consultation de Montréal : vous avez parlé des enjeux dont il faut se préoccuper. Quels sont-ils?

- Il faut se rappeler que, à l'ère Drapeau, ça n'existait pas. Il y a eu des scandales de dépenses. Journal de Montréal a réussi à faire une campagne de salissage, en disant que ça ne servait à rien. Les élus, oui, ne respectent pas les décisions. Mais il faut faire un switch. Vivre en démocratie, quand les élus organisent une consultation, ils n'ont pas à en tenir compte. Les consultations comptent surtout des gens impliqués. On peut utiliser ce qui est ressorti des consultations lors des élections, pour dénoncer les mauvaises décisions. Un front commun peut demander une consultation, ça ne sert à rien de rester radical dans notre coin.

Commentaire : Plante a déjà travaillé dans le communautaire. Ça paraissait dans ses relations avec des organismes. Dans tous les partis, il faudrait que ça paraisse qu'on travaille pour les Montréalais. On n'est peut-être pas d'accord sur tout mais elle a eu une bonne influence. RCM était formé de gens du communautaire, comme Projet Montréal. Les partis progressistes sont pris avec des constantes particulières une fois au pouvoir. Ce n'est pas nous qui sommes au pouvoir même s'ils sont de notre bord. Il ne faut pas être surpris d'être déçu.

Commentaire : nous, on a fait campagne sur le tarif social comme une solution pour les personnes à faible revenus. Pas d'écoute de Plante sur la question de l'accessibilité financière comparativement à d'autres villes comme Gatineau, Québec, etc. Notre rôle est irremplaçable dans les milieux progressistes qui oublient les plus pauvres.

- La lutte sur la tarification sociale a permis des rencontres régulières avec la STM, puis des consultations à la CMM. Depuis, des rapports ont été fait, nous les avons emmerdés. On se dit que ça ne sert à rien, qu'ils nous occupent mais... nous les occupons aussi et notre lutte a peut-être aidé celles des autres villes!

Question : Quand on parle de logements et autres, on se fait renvoyer vers d'autres paliers. Quels sont nos leviers dans ce contexte?

- On en parlera justement après la pause!

Commentaire : Droit de vote des personnes en situation d'itinérance. Les personnes en situation d'itinérance sont gênées, exclues, on les accompagne pour défendre leur droit de vote.

Question : Pour la composition du comité exécutif. Rappel sur qui en fait partie. La mairesse décide quels élus du conseil municipal vont participer au conseil exécutif. Sont-ils tous de son parti?

- Pas obligatoire mais c'est souvent le cas oui, pour qu'ils travaillent dans la même direction. Exceptions parfois pour amadouer l'opposition.

Enjeux et pouvoirs d'agir

La démocratie municipale dépasse la période électorale et le jour où sont élu.es les personnes qui nous représenteront localement jusqu'au prochain scrutin. Entre deux élections, il est possible de rester en action et d'agir sur les enjeux qui nous concernent. Mais quels sont les leviers d'action au niveau municipal? Comment faire avancer nos luttes au niveau municipal au-delà des élections? Voilà les questions auxquelles nous avons tenté de répondre dans cette partie de l'assemblée.

Pouvoirs et responsabilités du municipal | Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal

[Cliquez ici pour télécharger](#) le diaporama PowerPoint qui accompagnait cette présentation.

La politique municipale est souvent la moins connue, pourtant, elle gère plusieurs enjeux qui touchent de près la vie des gens et les décisions prises par les élu.es municipaux ont un impact important dans nos vies. Quels pouvoirs ont les arrondissements, la Ville, les instances ? Quelles compétences sont partagées avec le provincial?

La politique municipale est complexe. Le municipal est le pallier qui gère plusieurs enjeux importants qui concernent la vie des gens au quotidien.

D'abord, chaque niveau de gouvernement a des responsabilités / pouvoirs spécifiques.

Il y a 3 paliers de gouvernement :

- **Fédéral** : responsable de ce qui concerne l'ensemble du Canada
 - Ex : les ponts, le port, la poste
- **Provincial**
- **Municipal**

Quels pouvoirs appartiennent au municipal et quels sont les pouvoirs partagés avec d'autres paliers ?

Assemblée conjoncture du 27 mars 2025 : Les élections municipales

Rapport d'assemblée

On joue au jeu des compétences : on nomme un sujet et vous dite quel gouvernement (municipal ou provincial) en a la responsabilité.

Compétence	Municipal	Provincial
Santé		✓
Vidanges, compost, recyclage	✓	
Déneigement	✓	
Urbanisme	✓	✓
Habitation	✓	✓
Éducation		✓
Eau	✓	
Développement économique	✓	✓
Culture, loisirs, parcs	✓	✓

On se rappelle, au municipal, il y a :

- l'**agglomération** de Montréal, c'est-à-dire **l'île** : la Ville Montréal + 15 autres municipalités, villes reconstituées/défusionnées
- la **Ville** de Montréal : conseil municipal + conseil d'agglomération + comité exécutif
- les **arrondissements** de Montréal : les 19 territoires dans la ville de Montréal

Tout ça, c'est le gouvernement municipal.

Les arrondissements : procurent des services de proximité, donc ont du pouvoir sur des compétences/services **locaux**, par exemple :

- Urbanisme (arrondissement sont responsables du zonage)
- Salubrité (règlement est municipal, mais l'application relève de l'arrondissement)
- Culture et de loisirs propres à un arrondissement, par exemple : activités, maison de la culture, etc.

Les arrondissements ont un certain pouvoir d'intervention dans plusieurs domaines mais leurs budgets sont restreints, ce qui limite leur capacité d'agir.

Le conseil municipal est la principale instance de la ville. C'est une instance principalement politique, moins orienté sur les services. Le conseil municipal :

- décide des orientations de la Ville de Montréal ;
- adopte le budget de la Ville de Montréal ;
- désigne les élu-es de la Ville sur le conseil d'agglomération ;
- négocie les ententes avec le gouvernement provincial ;

- gère les subventions ;
- donne les orientations qui sont actualisées par les autres instances municipales comme les arrondissements mais aussi le conseil d'agglomération.

Le **conseil d'agglomération** autorise les dépenses communes à l'agglomération, à tout le territoire de l'île de Montréal comme :

- les services de sécurité (pompiers, police) ;
- le logement social (construction/entretien) ;
- le transport en commun.

L'exemple compliqué du transport en commun. C'est une compétence de l'agglomération parce que la Société de Transport de Montréal (STM) opère les services de bus et le métro de l'île. Mais c'est Agence Régionale de Transport Métropolitain (ARTM) qui est responsable de l'organisation, de la planification du financement, de fixer les tarifs à la place des sociétés de transport des municipalités de la grande région de Montréal (CMM), donc au-delà de l'agglomération.

C'est un bel exemple pour illustrer les défis quand les pouvoirs sont partagés et repartagés. La gouvernance devient complexe. Les pouvoirs municipaux sont réduits dans ce genre d'organisation. Qui est imputable? Ça devient compliqué. La ville et la STM ne sont plus souveraines en termes de transport, la création de l'ARTM a mis à mal les gains obtenus par le communautaire sur la tarification sociale par exemple.

Au-delà des politiques du gouvernement municipal il y a des instances consultatives qui sont des espaces d'exercice démocratique :

- 11 commissions permanentes
- 4 conseil consultatifs (sans élu.es)
- 2 organismes indépendants: l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et l'Ombudsman

En résumé, même quand c'est partagé avec d'autres instances municipales ou avec le gouvernement provincial, la Ville a des pouvoirs en ce qui concerne plusieurs facettes des conditions de vie et pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion comme :

- la **tarification des services publics municipaux** (comme : transport en commun, loisirs, services culturels, etc.)
- le **logement** (zonage, logement social : promotion, développement, règlements)

- L'**inclusion sociale** (accessibilité universelle, égalité, aménagement du territoire, cohabitation sociale)
- le **développement urbain**
- l'**environnement** / lutte au changement climatique
- les valeurs qui orientent les **dépenses** de la Ville pour plus de justice fiscale

Table ronde : renforcer notre pouvoir d'agir | Marie-Andrée Painchaud-Mathieu, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), Maryane Daigle, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), Marie-Ève Desroches, Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM)

Entre deux votes, qu'est-ce qu'on fait de nos revendications? Comment assurer le respect des droits? Des invitées de regroupement d'organismes communautaires montréalais ont présenté un enjeu actuel en lien avec le municipal et les leviers d'action utilisés pour faire pression sur l'appareil municipal. Mireille présente les invitées et leur organisme.

Maryane du RAPSIM sur la révision des règlements municipaux de la Ville de Montréal :

La mission du RAPSIM est la défense des droits des personnes en situation d'itinérance ou en voie de l'être. L'itinérance est une responsabilité partagée entre les trois paliers de gouvernement: municipal, provincial et fédéral. Les compétences et responsabilités des différents paliers sont de plus en plus floues et cela sert les décideurs, qui n'hésitent pas à lancer la balle dans la cour des autres plutôt que de travailler activement à prévenir et réduire l'itinérance.

C'est le gouvernement du Québec qui a la principale responsabilité dans la lutte contre l'itinérance, puisque toutes les actions en découlant sont sous sa responsabilité.

La Ville de Montréal a un rôle important à jouer en ce qui concerne la lutte contre l'itinérance, un rôle qui est même croissant avec les pouvoirs et parfois les moyens qui lui sont transférés. À travers les années, les mobilisations du milieu de l'itinérance, dont le RAPSIM a fortement pris part, les différentes administrations ont reconnu leur responsabilité en matière de lutte contre l'itinérance. Des actions sont identifiées dans les plans de ces administrations au niveau de la sauvegarde des maisons de chambres, du développement de logements sociaux et des actions de la police, etc.

Au tournant des années 2000, le RAPSIM se mobilise particulièrement sur les enjeux de profilage social et de judiciarisation des personnes en situation d'itinérance.

Le profilage social, c'est la discrimination par quelqu'un en position d'autorité (la police par exemple) en raison de sa condition sociale. Dans ce cas-ci, on subit un traitement différencié parce qu'on est une personne en situation d'itinérance. La plus récente politique de la STM sur le flânage est un bon exemple.

Malheureusement avec le profilage social vient la judiciarisation : tu as plus de chance de recevoir des amendes ou des sanctions sur des règlements qui ne sont pas appliqués aux citoyen·nes dit ordinaires. Par exemple : saviez-vous qu'il est interdit de flâner ivre? Plusieurs ici sont sûrement déjà rentrés à pied à la maison après une soirée dans un bar ou chez des ami-e-s. Vous avez déjà reçu un ticket? Moi non plus! Bin la police pourrait vous en donner un!

En soi, le profilage social n'est pas que relié à la judiciarisation. Il peut aussi passer par d'autres mécanismes comme la surveillance.

En 2017, il y a eu une consultation publique sur la lutte aux profilages social et racial. Il y a une recommandation qui sort de ce rapport-là sur l'importance de réviser les règlements municipaux qui contribuent au profilage racial ou social de manière direct ou indirecte. En 2019, la Ville lance la démarche de révision de ces dits règlements. C'est elle qui a choisi les règlements, les groupes participant-e-s auraient pu identifier davantage de règlements. On est accompagné de 8 groupes dans ce comité.

En 2020, l'analyse et les recommandations du comité sont soumises à la Ville. Pour chaque règlement, le comité a soumis ses constats et ses recommandations. Il y avait un relativement fort consensus sur quels règlements abroger et quels règlements modifier.

4 ans plus tard, en mai 2024, la Ville va répondre au comité avec un argumentaire qui globalement empire ou ne change pas les règlements. En réponse, le comité a demandé directement à la Mairesse d'émettre de véritables propositions à la hauteur des enjeux. En octobre 2024, la Ville a confirmé qu'elle poursuivait le travail de révision de son côté et qu'elle donnait le dossier au directeur général de la Ville.

Avance rapide, 17 février 2025 : la Ville abandonne COMPLÈTEMENT la révision des règlements municipaux. Sous prétexte que la conjoncture actuelle n'est pas favorable à une révision des règlements municipaux, écrit la mairesse. De plus, force est de constater qu'il a été difficile d'atteindre une position consensuelle. Dans ce contexte, il a été décidé de ne pas modifier les dispositions réglementaires étudiées lors de ce présent mandat.

Suite à la lettre reçue par la Mairesse, il y a eu une sortie publique avec plusieurs organismes pour dénoncer cette décision et exiger la reprise des travaux. Pour l'instant, la Ville dit qu'elle

se concentre sur des projets visant à sauver des vies et à assurer une cohabitation harmonieuse dans les quartiers.

On va voir après les élections quelle place prendra cet enjeu. Ça peut toujours être une revendication/une demande directe ou indirecte.

Marie-Ève de la TGFM sur le projet *Femmes et rapport à la ville* :

Notre mission est de rassembler les groupes pour promouvoir et défendre les droits des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes et entre les femmes dans la région de Montréal.

Dans les dernières années on a mené le projet *Femmes et rapport à la ville* qui visait à renforcer nos capacités à intervenir sur les enjeux urbains. Pour nous ça passait notamment par une vision féministe et intersectionnelle des enjeux urbains.

On a mené une consultation qui a rejoint près de 150 groupes avec des webinaires, un sondage, des groupes de discussion. La consultation a identifié beaucoup d'inégalités et de changements nécessaires pour rendre Montréal plus inclusive et adaptée. Ça a été synthétisé en une plateforme de revendications adoptée en assemblée générale qui comprend plus de 30 recommandations et plus de 100 exemples d'actions autour de 4 thèmes clés : logement, mobilité, vie de quartier et la précarité.

C'est plus rare qu'on applique l'analyse féministe aux enjeux municipaux, c'est comme une autre façon de voir les enjeux et revendications féministes. Souvent les gens n'ont jamais eu une analyse féministe du logement ou de la mobilité. C'est vraiment ce qu'on a mis de l'avant avec Montréal féministes via des visuels accrocheurs pour atteindre le grand public.

Pour mettre la plateforme en action, on a aussi offert de la formation et l'accompagnement à nos membres qui étaient intéressées à mieux intervenir sur les enjeux urbains. Ça prenait la forme d'éducation populaire avec leurs membres, de formation pour intervenir dans les médias, d'aider au démarrage d'un comité citoyen, soutenir la réalisation d'un portrait sur le logement dans un quartier, d'un comité pour échanger sur les enjeux urbains.

Puis la TGFM a pris part à des consultations publiques, des rencontres avec des élues, des présentations et ateliers. On a eu des interventions dans les médias pour porter cette perspective féministe.

On concentre nos actions sur le municipal principalement parce que c'est plus facile d'avoir une influence via des rencontres avec des élu-es, des consultations publiques...

La Ville de Montréal s'est engagée à intégrer une ADS+ dans l'ensemble de ces décisions et processus. On veut les alimenter avec notre analyse féministe.

Marie-Andrée du RIOCM sur la reconnaissance de l'action communautaire autonome (ACA) et de la défense collective des droits (DCD) dans la Politique montréalaise pour l'action communautaire (PMAC) :

On s'intéresse beaucoup au financement des groupes pour qu'ils puissent mener des luttes, qu'ils aient les moyens de le faire. On s'intéresse à l'autonomie et à la reconnaissance des groupes aussi. Il y a une politique de reconnaissance à Québec et le financement vient de là. Ça inclut la reconnaissance du travail des regroupements, pas juste des concertations multi réseaux.

Mais certains financements pour les groupes passent par le Ville et le mode d'attribution n'est pas claire. Aussi on s'est rendu compte que les arrondissements voyaient les groupes sous la lunette "loisir" uniquement. On a longtemps demandé à la Ville d'adopter une politique de reconnaissance de l'ACA pour qu'ils comprennent mieux le rôle des groupes.

On a fait des demandes répétées, la Ville a accepté. Ils ont mis un processus de travail et de consultation en place, on est intervenu sur ce processus de consultation pour le rendre plus inclusif de l'ACA et de la DCD (n'était pas près d'être reconnue), on a travaillé à 14 regroupements montréalais.

Durant 3 ans, les consultations ont lieu. Franc succès qui a amené à l'adoption de la Politique municipale de reconnaissance de l'ACA et de la DCD par la ville-centre. Maintenant, on travaille à ce que la politique soit connue et appliquée correctement

La reconnaissance de l'ACA au municipal ça a reposé beaucoup sur la volonté des élu.es. Ils orientent beaucoup les fonctionnaires et orientent quel type de personnes ils engagent aussi. C'est Projet Montréal qui a fait ça. Denis Coderre imposait son favoritisme sans justification. Avec la PMAC ça a totalement changé (les orientations de tout le département) et ça peut changer en claquant des doigts aux prochaines élections. On pourrait tout perdre.

Quels obstacles avez-vous rencontré et comment les avez-vous surmontés?

RAPSIM : L'un des difficultés principales de cette lutte, c'est l'intérêt public/la vulgarisation. Ce n'est pas facile d'expliquer rapidement/facilement l'importance de la révision des règlements municipaux. C'est beaucoup de termes techniques et souvent si on veut faire bouger les choses, on doit être capable de rallier des gens extérieurs à notre milieu à notre cause!

L'autre difficulté c'est l'opinion publique. Dans un contexte où on cherche à cacher les personnes en situation d'itinérance et qu'on trouve leur présence dérangeante/insécurisante dans l'espace public, demander à ce qu'on retire des règlements qui criminalise directement des comportements jugés inadéquats, ce n'est pas très gagnant auprès de monsieur/madame tout le monde. On déplore que les personnes existent dans l'espace public, mais désormais ça ne serait plus criminel de dormir sur un banc? C'est ça au final que la Ville utilise comme argument pour justifier qu'elle arrête la démarche, on préfère prioriser les citoyen-ne-s domicilié-e-s et leur confort plutôt que de lutter contre le profilage social et racial.

TGFM : Il y a tellement d'enjeux dans le mouvement féministe notre plateforme le montre : logement, mobilité, vie de quartier et précarité. Puis au sein même de ces thèmes les revendications sont très nombreuses, parfois très précises ou encore très larges c'est dur de se perdre de tout demander en même temps.

Quand on a trop de revendications, on a de la difficulté devant les élu-es d'identifier qu'est-ce qu'ils et elles peuvent faire pour nous.

En ce moment, on doit revoir l'axe mobilité à la lumière des revendications des expertes du vécu en situation de handicap et du projet profilage. On doit faire ce travail intellectuel avant de passer à l'action pour éviter les incohérences et surtout pousser les revendications les plus stratégiques.

RIOCM : Un obstacle avec la politique : son application partout. Très, très petits pas. Un des obstacles est que la Ville pense la région (l'île) en quartier et/ou en table de quartier pour ce qui touche le communautaire : c'est super pour l'aspect local MAIS les groupes et les luttes surtout les plus marginalisées ne sont pas organisées de cette façon, ça reste un angle mort important de la Ville (exemple: communautés culturelles, itinérance, surdoses, LGBTQIA2+, personnes autochtones).

Quels changements, quels gains ont été faits?

RAPSIM : C'est une lutte qui a permis la solidarisation avec d'autres groupes. Mieux comprendre l'appareil municipal et rendre sa place dans les conseils municipaux notamment. S'outiller sur le profilage social et la judiciarisation

TGFM : Parfois sans avoir de gains directs auprès du gouvernement, il y a le développement d'alliances et de sensibilité avec d'autres milieux qui désormais considèrent les réalités vécues par les femmes et les personnes de la diversité de genre dans leurs luttes pour le droit au logement, pour la mobilité des personnes en situation de handicap, sur le profilage... Comme ça on peut mieux avancer ensemble.

C'est aussi ça l'intersectionnalité, ça nous demande de travailler de façon intersectorielle.

Un gain qu'on a eu dans notre milieu, ça a été de nommer en concertation qu'il n'y avait aucun logement permanent pour les femmes cheffes de familles monoparentales à Montréal, c'était que du temporaire. Puis qu'il manquait terriblement d'unités familiales universellement accessibles. Et bien, on a 2 groupes qui ont développé de merveilleux appartements permanents pour les familles monoparentales qui sont adaptables. Puis ces groupes ont pris le temps de bien prioriser les familles ayant un membre en situation de handicap.

RIOCM : La Ville reconnaît les tables de quartiers comme interlocuteurs, elle reconnaît maintenant d'autres acteurs, comme les regroupements sectoriels, c'est un gain important pour l'action communautaire autonome.

Aussi, le travail a été fait pour que les groupes concernés soient présents dans les consultations. Ex: RAPSIM qui n'était pas invité quand on parle des campements.

Le comité de suivi a une implication dans les enveloppes de financements Alliance pour la solidarité/Ville-MESSS : on assure des processus transparents, accessibles et équitables, on y a assisté presque de A à Z pour assurer que la lutte à la pauvreté reste dans les cadres de référence. Ça donne une chance aux groupes de DCD d'obtenir ou conserver leur financement. C'est des gains, être dans l'amélioration des conditions de vie et non seulement dans l'accès aux activités de loisir municipal.

Où en êtes-vous actuellement avec cette lutte ? Quelles sont les prochaines étapes?

RAPSIM : Suite à l'abandon du projet, sortie publique pour dénoncer et demander la reprise des travaux. Réponse décevante de la ville. Quand la mairie refuse, on peut passer par des chemins de travers et passer par d'autres élu-es qui se sont commis officiellement. Un travail de l'ombre se poursuit pour convaincre. Lettre de la mairesse dit que pas de poursuite de la révision dans le mandat actuel. Donc peut-être dans prochain mandat? RAPSIM essaie de documenter qualitativement l'expérience des itinérants judiciairisés ou profilés pour mieux comprendre et convaincre.

TGFM : Il y a des luttes pour la mise en accessibilité du métro. Nous aurons notre exposition photo au Centre Saint-Pierre en mai et juin à temps pour la saison des assemblées générales annuelles. Nous aurons un événement pour amener les organisations à penser à leur rôle pour mieux inclure les besoins des femmes en situation de handicap dans leur travail.

RIOCM : On va devoir sécuriser des choses par écrit avant les élections. La dernière fois on avait fait adopter la politique avant les élections et on avait démarré le comité de suivi aussi

pour qu'il ne tombe pas aux oubliettes. Que vont faire les nouveaux élu.es? La PMAC doit être un enjeu électoral, amenez-le dans vos débats de quartier. Parlons d'ACA et de DCD et d'autonomie.

Si des arrondissements ne respectent pas l'autonomie des groupes, contactez le RIOCM ! Il faut que l'ACA soit réellement comprise par les élu.es On veut jaser d'ACA ! Attention au gouvernement qui nous pousse à nous cantonner au service individuel.

Moment d'échange

Commentaire : Remerciements pour le travail de terrain. Elle va participer au dénombrement des personnes itinérantes. Déploie l'augmentation de l'itinérance chez les femmes dont le tiers des 15 000 ont subi des rénovictions. La loi est censée nous protéger, mais échec à cause de l'appât du gain prédominant.

Question : Comment le RAPSIM compte lutter contre l'itinérance? Il y a moratoire sur les évictions, mais pas sur les reprises. Les locataires vivent du harcèlement.

Question : Les organismes communautaires sont classés à l'arrondissement. Avec la politique de reconnaissance, aurons-nous des avantages comme la classe A (accès gratuit aux infrastructures de la ville)?

Commentaire : Attention aux élu.es qui veulent qu'on leur fasse confiance car ils viennent du communautaire.

Commentaire : Pensons à organiser un débat à Montréal sur des thèmes, au-delà des quartiers.

Réponses : Il faut d'abord prévenir l'itinérance avant de l'éradiquer. On a besoin d'argent et de ressources. Parle du ROMI (hébergement immigrant.es) il n'y a pas de ressources en itinérance LGBTQ+. Faut que les élu.es arrêtent de bloquer des projets et répondent aux demandes et besoins.

Sur la classification des organismes par les arrondissements : plusieurs arrondissements ont fait des politiques qui ne sont pas de reconnaissance, mais d'accréditation. Les classes n'ont pas de sens. Le RIOCM travaille la ville-centre pour que la politique soit reconnue partout. Mais faut aussi que les groupes de base convainquent les élu.es locaux.

Au sujet des locaux communautaires: les arrondissements sont propriétaires, elles peuvent (et le font) mettre des groupes dehors ou augmenter les loyers des locaux. Attention au clivage entre groupes régionaux et locaux, on met dehors les régionaux pour prioriser les locaux. Est-ce que la

ville-centre peut compenser la différence de loyers ou que des locaux soient réservés aux groupes régionaux?

Ateliers du FRACA Montréal : Mise à jour de la plateforme *Notre ville, nos droits*

L'après-midi, animé par le FRACA Montréal, est consacré à des ateliers et des échanges visant à recueillir les commentaires en vue de mettre à jour la plateforme de revendications communautaires « Notre ville, nos droits ».



Lors des dernières élections municipales de novembre 2021, le comité de coordination du FRACA Montréal avait élaboré, avec d'autres regroupements montréalais, [une plateforme de revendications](#) mettant en lumière les principaux enjeux importants dans la vie des Montréalaises et Montréalais.

Dans cette plateforme, appelée « Notre ville, nos droits », plusieurs revendications portées par le milieu communautaire sont ainsi mises de l'avant selon 6 thèmes :

- Droit au logement
- Droit à la mobilité
- Droit à l'égalité
- Droit à la Ville (espaces publics)
- Droit à la vie démocratique
- Droit de vivre dans un environnement sain.

Les ateliers sont suivis d'une période de partage en grand groupe et d'une discussion sur la suite d'ici les élections du 2 novembre. Cet exercice aidera à faire front commun et à mettre la justice sociale à l'avant-plan de la campagne électorale!

Le comité de coordination actuel du FRACA Montréal est composé du :

- Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)
- Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM)
- Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le Sida (TOMS)
- Table régionale des centres de femmes de Montréal métropolitain et Laval (TRCFMML)
- Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal

Assemblée conjoncture du 27 mars 2025 : Les élections municipales

Mise en contexte

Olivier Gauvin de la Table des organismes montréalais de lutte contre le sida (TOMS) et Marie-Ève Desroches de la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) mettent en contexte cette partie de l'atelier.

La plateforme a été élaborée à l'aube des élections 2021 par le CoCo du FRACA en raison du confinement. L'objectif était de revendiquer nos droits en lien avec les pouvoirs de la ville et de fournir un outil aux groupes pour interpeller les candidat.es.

Six thèmes abordés : Logement, égalité, vie démocratique, ville, environnement sain et mobilité. Le FRACA avait organisé une action extérieure avec des ateliers sur la plateforme pour la présenter et avoir des réactions des groupes. Montréal, c'est notre ville, nos droits doivent être respectés. La plateforme a été déposée à l'hôtel de ville avec les revendications (100 personnes). Aujourd'hui, on veut la mettre à jour ensemble.

Ateliers : Mise-à-jour de la plateforme « Notre ville, nos droits »

L'assemblée est divisée en six groupes. Les six thèmes de la plateforme, produite en 2021 par le FRACA, seront abordés. Chaque groupe explore trois thèmes. Une mise en commun en plénière suit les ateliers.

Synthèse des ateliers

Lors des ateliers, nous avons évalué l'état des lieux, à savoir si les éléments cités dans la plateforme s'étaient améliorés ou détériorés. Nous étions également invités à ajouter des éléments manquants.

Droit au logement :

- Il y a eu une aggravation de tous les problèmes énoncés en 2021.
- On propose d'ajouter une section sur l'importance de la salubrité/santé et sécurité dans les logements.
- Accès universel des logements : que les logements soient adaptables. L'accès universel ce n'est pas juste avoir accès au logement avec un ascenseur par exemple.
- Quelques éléments sont amenés pour bien comprendre la différence entre accessibilité, adaptabilité et adapté.
 - Accès universel, c'est l'accès au bâtiment.
 - Adaptable, ça veut dire que le logement est conçu pour faciliter les adaptations pour les personnes à mobilité réduite.

Assemblée conjoncture du 27 mars 2025 : Les élections municipales

Rapport d'assemblée

- Adapté : le logement est construit sur mesure pour les personnes à mobilité réduite.
- On aimerait une réglementation plus stricte et appliquée sur les locations de type Airbnb. Idéalement une interdiction totale des Airbnb dans la ville.
- Plus d'inspecteurs en salubrité et que ça fonctionne.
- Protéger les locataires avec des lois (personnes âgées, propriétaires d'animaux).
- Diminuer le coût des loyers.
- Rénover les logements existants, avoir plus de HLM et de coopérative.
- Collecte de déchet plus fréquente pour éviter la prolifération de vermine et que la ville soit sale.
- Penser à avoir des hébergements d'urgence universellement accessible, ce qui n'était pas le cas lors du 1er juillet dernier.

Droit à l'égalité:

- Ajout des communautés de personnes analphabètes et immigrantes, que ce soit facile de comprendre, de participer.
- Recul du sentiment de sécurité globale (femmes et personnes marginalisées). Ça prend plus de travailleurs de rue, des lieux de consommation supervisée, plus d'éclairage, des services de raccompagnement.
- On veut une ville sanctuaire.
- Que la ville consulte les personnes concernées avant de prendre des décisions.
- Des communications et des signalisations plus claires et imagées pour que tout le monde comprenne et se sente à l'aise dans la ville.

Droit à la vie démocratique:

- Changement proposé dans l'intitulé du thème : droit à une vie démocratique humaine. Ça fait référence à la fracture numérique et au vocabulaire souvent compliqué dans les consultations entre autres. C'est difficile d'avoir de l'information et des retours de la ville. Personnes en francisation, avec des statuts d'immigration précaire ou en situation de handicap n'ont pas les mêmes opportunités ou accès aux consultations de la ville.
- Ça prend des séances d'information en personne, avec du papier, à des horaires variés pour permettre la participation de tous·tes. Des kiosques, des consultations dans les organismes, documentation facile à comprendre, des espaces démocratiques qui sont vraiment inclusifs (service de garde).
- Importance de conserver l'OCPM malgré le dernier scandale.

- Ne pas laisser la technologie dicter notre démocratie et la limiter. La ville doit être radicalement accessible pour tous·tes.

Droit à un environnement sain:

- Tout s'aggrave en ce moment.
- Si tu es un citoyen sans adresse, tu n'as pas les mêmes droits que les autres, un double statut selon la situation d'habitation de la personne.
- Droit d'accès à la nature, dans les villes qu'il y ait des micro-forêts.
- Les petits parcs de quartier disparaissent au profit de grands parcs, les parcs sont bondés. Des beaux chalets rénovés sont tous les temps fermés. Qu'ils soient adaptés pour toutes les populations, eau potable, douche, espace sanitaire.
- La ville doit être accessible à tout le monde, à échelle humaine, pas juste pour les chars.
- Arrêter de parler de changement climatique et parler d'une crise climatique pour qu'on ne fasse pas de la micro-gestion et des changements cosmétiques. L'heure est grave.

Droit à la ville :

- Recul sur tout, au niveau sécuritaire il y a beaucoup plus de répressions.
- Définancer la police, pour mettre des sous ailleurs.
- Moratoire sur le démantèlement des campements.
- Avoir plus de services et que ces services soient accessibles physiquement mais financièrement aussi.
- Gaspillage alimentaire, on veut une bonne qualité des aliments en banque alimentaire.
- Accès au service, il y a des changements au niveau du transport qui fait que certains services sont moins accessibles (annulation de lignes d'autobus par exemple)
- Il faut interdire les règlements fait pour cibler les personnes itinérantes, le mobilier urbain hostile aussi. Valoriser une utilisation collective des installations de la ville, encourager la diversité des utilisations de ces espaces.

Droit à la mobilité:

- C'est pire, les tarifs ont augmenté.
- L'augmentation de la précarité entraîne un sentiment d'insécurité dans le métro.
- La privatisation a un impact sur les tarifs avec le REM. Déprivatiser et se sortir de la logique de rentabilité du transport en commun. C'est une nécessité.
- Séparer l'accessibilité physique et l'accessibilité financière, car c'est différent et ce serait plus facile à comprendre.

- Que l'expertise du communautaire soit reconnu. Il ne faut pas juste consulter, il que les besoins soient pris en compte à la base!
- Transport en commun sécuritaire et fiable.

Commentaires généraux:

- C'est dans le pouvoir de la ville de prendre des initiatives avec son budget, (la gratuité des aîné.es par exemple). La ville se défile toujours en disant que l'argent vient de Québec. Pas besoin d'attendre le financement du provincial pour financer la tarification sociale, c'est dans un ordre de grandeur qui est atteignable pour la ville (ça coûterait des millions, pas des milliards).
- L'entretien des trottoirs doit être aussi bien que les pistes cyclables pour les aîné.es et personnes à mobilité réduite.
- Besoin de déneiger les trottoirs et les débarcadères pour le transport adapté.
- Sensibiliser les propriétaires qu'il faut déneiger les espaces de stationnement pour que le transport adapté puisse venir.
- Dans certains quartiers, les développements de logement sociaux sont dans le fond du quartier, quand il neige, les autobus ne se rendent pas.
- Quand il y a des travaux, il faut vérifier que les personnes à mobilité réduite aient un chemin par lequel elles peuvent circuler. Souvent, c'est dangereux ou elles doivent faire demi-tour.

Plénière sur les ateliers

Les personnes sont invitées à intervenir pour ajouter des éléments qui manquent selon ce qui a été discuté dans les ateliers.

- Délai pour avoir un rendez-vous au Tribunal administratif du logement (TAL) c'est deux mois, les files d'attente sont longues et on ne peut pas rester longtemps avec les agents. Meilleur financement et horaire flexible au TAL. Les comités logement sont débordés.
- Pour le logement, plus d'inspecteur en insalubrité. On veut aussi des suivis quand il y a des rénovations.
- Comment ça se passe si on veut faire une plainte pour les Airbnb?
- Le 311 est problématique, les délais sont trop longs.
- Punissons les mauvais propriétaires pour vrai (Airbnb, rénoviction, mauvaise gestion, etc.) car ils calculent les amendes dans leur frais et refilent la facture aux locataires. La ville a des droits de zonage. Obligeons les propriétaires à rendre des comptes.

Échanges sur les suites

On demande à l'assemblée ce qu'on va faire pour faire avancer cette plateforme-là, comment on peut le faire ? Est-ce que la structure convient? Qu'est-ce qu'on veut prioriser ?

- Concernant le format, ça dépend à qui on s'adresse. Pour de l'éducation populaire, ce n'est pas adapté. Les notions sont complexes à comprendre, les phrases sont longues. Pour travailler avec nos membres, il faut que ce soit plus vulgarisé.
- Il y a souvent deux idées par point. Une idée par point, c'est mieux.
- Il y a des choses qui sont invisibles qu'on essaie de rendre visible.
- Dans un contexte préélectoral, c'est important de talonner les élu.es pour demander des engagements pour que ça se réalise afin d'être le plus efficace possible et ne pas rater des occasions.

Qu'est-ce qui vous motiverait pour la suite?

- L'action!
- En ce moment, il faut aller chercher des engagements. On veut une liste d'épicerie ou une priorité? La crise du logement a des conséquences en ce moment. Il faut régler ça. Peut-on prioriser la crise du logement?
- Il faut une courte liste. S'il y a plus de logement, ça va régler d'autres problèmes.
- Le logement ce n'est pas une compétence municipale, la ville gère.
- Il ne faut pas oublier de se concentrer sur des compétences municipales.
- Ça serait bien que la FRACA organise un débat avec les candidats.
- Les citoyen.nes sont tanné.es d'aller voter, ils sont déçu.es. Il faut répondre aux besoins des gens.
- La tarification sociale en transport peut se faire maintenant, on a les moyens. Ce sera dur pour les candidat.es de dire qu'ils ne feront rien pour les personnes à faible revenu.
- Que le FRACA et ses membres occupent toutes les espaces politiques pendant la campagne électorale. Se concentrer sur ce que la ville PEUT faire.
- Beaucoup de choses en logement qui sont de niveau provincial, la compétence de la ville, c'est la salubrité, la réglementation, mais c'est limité. Donc est-ce stratégique de parler de ça ? Tout le monde en parle de la crise du logement en ce moment aussi. On ne veut pas y aller pour une lutte plus invisible et moins médiatisée ?
- Bâtiments inutilisés de la ville, pourquoi ne pas les réquisitionner pour faire des logements, louer des locaux aux groupes communautaires. La ville a un pouvoir de se réapproprier des logements abandonnés et il faut qu'elles prennent un engagement.

Mot de fermeture

La TROVEP remercie Mireille pour l'animation, les personnes qui ont fait les présentations, les membres du CoCo de la TROVEP pour la prise de note, les membres du FRACA qui ont animé et pris des notes lors des ateliers et les membres de l'assemblée pour leur participation!

Annexe : Lexique électoral

A

Agglomération de Montréal

Territoire formé par la Ville de Montréal et les 15 autres municipalités que compte l'île de Montréal. Des personnes élues provenant des différentes municipalités se réunissent au conseil d'agglomération pour prendre des décisions relatives à des enjeux communs.

Arrondissement

Division administrative à laquelle se rattache un conseil d'arrondissement, instance où sont prises des décisions notamment en matière d'urbanisme, de voirie et de loisirs. La taille des 19 arrondissements montréalais est variable tant dans son nombre de personnes élues que d'électrices et d'électeurs. L'arrondissement contribue à préserver les particularités locales et assurer des services de proximité.

C

Candidate, Candidat

Personne qui pose sa candidature à un poste électif dans la Ville de Montréal. Afin de devenir officiellement candidates ou candidats, les personnes intéressées doivent produire une déclaration de candidature auprès du président d'élection. Au terme du scrutin (ou de l'élection générale), la candidate ou le candidat qui obtient le plus grand nombre de votes occupera le poste convoité pour une période de quatre ans.

Cheffe, Chef du parti

Personne désignée pour diriger un parti qui exerce sur le territoire de la Ville. La cheffe ou le chef du parti a des obligations dictées par la Loi. C'est cette personne qui confirme au président d'élection qui sont les candidates et les candidats aux différents postes électifs.

Comité exécutif

Instance décisionnelle de la Ville de Montréal qui relève du conseil municipal. Le comité exécutif est formé d'élues et d'élus municipaux, dont la mairesse, une présidente ou un président et 2 vice-présidentes ou vice-présidents. Il exerce des pouvoirs à l'égard des compétences locales et d'agglomération. Les pouvoirs décisionnels du comité exécutif ont notamment trait à l'octroi de contrats ou de subventions, à la gestion des ressources humaines et financières, des approvisionnements et des immeubles. Les séances ordinaires du comité exécutif se déroulent les mercredis presque toutes les semaines.

Conseil d'agglomération

Instance décisionnelle composée de trente et une personnes élues provenant de la Ville de Montréal et des villes reconstituées de l'île composant l'agglomération de Montréal. Les membres du conseil d'agglomération prennent des décisions relatives à l'évaluation foncière, aux services de sécurité, au logement social et à l'alimentation en eau.

Conseil d'arrondissement

Instance qui prend des décisions et adopte des règlements notamment en matière d'urbanisme, de voirie, de permis, de culture et de loisirs propres à un arrondissement. Montréal compte dix-neuf conseils d'arrondissement qui sont respectivement composés par la mairesse ou du maire de l'arrondissement et les conseillères et conseillers élu-es représentant la population de l'arrondissement.

Conseil municipal

Principale instance décisionnelle de la Ville de Montréal composée de 65 personnes élues. Le conseil municipal comprend la mairesse ou le maire de la Ville, les 18 mairesses et maires d'arrondissement et les 46 conseillères et conseillers de la Ville. Les assemblées du conseil municipal se tiennent habituellement le 3^e ou 4^e lundi de chaque mois.

Conseillère, Conseiller de la Ville

Personne élue à la suite d'un scrutin qui siège au conseil municipal ainsi qu'au conseil de son arrondissement où elle y représente la population de son district ou de son arrondissement pour une période de 4 ans. La Ville de Montréal compte 46 conseillères et conseillers de la Ville.

Conseillère, Conseiller d'arrondissement

Personne élue qui siège au conseil de son arrondissement où elle y représente la population de son district ou de son arrondissement pour une période de 4 ans. La Ville de Montréal compte 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

E

Électrice, Électeur

Personne inscrite sur la liste électorale de la Ville. Les électrices et les électeurs votent pour une ou des personnes candidates. La Ville de Montréal compte plus de 1,1 million de personnes qui ont la qualité d'électeur.

M

Mairesse, Maire de la Ville

Personne élue par l'ensemble des électrices et des électeurs de la Ville. La mairesse ou le maire

de la Ville représente la population montréalaise. Elle ou il désigne les membres du comité exécutif, a un droit de surveillance sur la Ville et oriente la mise en œuvre de projets. La mairesse ou le maire de la Ville devient automatiquement mairesse ou maire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Mairesse, Maire d'arrondissement

Personne élue par les électrices et les électeurs de son arrondissement. La mairesse ou le maire d'arrondissement représente la population de son arrondissement au conseil municipal. Cette personne siège aussi au conseil d'arrondissement aux côtés des autres élus-es de l'arrondissement. La Ville de Montréal compte 19 mairesses et maires d'arrondissement. La mairesse ou le maire de la Ville devient automatiquement mairesse ou maire de l'arrondissement de Ville-Marie.

V

Ville de Montréal

Métropole québécoise et deuxième ville la plus peuplée au Canada. La Ville de Montréal compte plus de 1,1 millions d'électrices et d'électeurs. En vertu de la Charte montréalaise des droits et des libertés, la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques.

Tiré du [Lexique électoral d'Élections Montréal](#), consulté le 24 mars 2025.